



**MAIRIE  
DE  
DRAILLANT**

Heures d'ouverture :  
Lu et Me : 10h - 17h sans  
interruption  
Ma et Je : 13h30 - 17h  
Ve : 14h - 18h  
2<sup>ème</sup> samedi du mois : 9h - 12h

E-Mail : [mairie.draillant@orange.fr](mailto:mairie.draillant@orange.fr)

74550

☎ 04.50.72.40.91 📠 04.50.72.29.16

**COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du mardi 18 juillet 2017**

-----

Présents : CHESSEL Lucien, GENOUD Pascal, BUFFET Emmanuelle, GAULTIER Katherine, LACROIX Benoit, LACROIX Jean-Charles, MAURICE Claude, TAPIÉ Stéphane.

Absents excusés : BERNADON Bernadette, DUPRAZ Gérard, MAION Yannick, MARCLAY Nathalie, PONCET Jean-Marc

Pouvoirs de Bernadette BERNADON à Katherine GAULTIER et de Nathalie MARCLAY à GENOUD Pascal.

Monsieur Jean-Charles LACROIX a été désigné secrétaire de séance.

---

Le compte rendu de la séance du 13 juin 2017 est adopté à l'unanimité.

**RYTHMES SCOLAIRES : RETOUR A LA SEMAINE DE 4 JOURS ET SITUATION DU MERCREDI**

Monsieur le Maire expose que suite à la publication du décret relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire, la commune a demandé un retour à la semaine de 4 jours d'école. Le Directeur Académique a accordé cette dérogation pour l'année scolaire 2017-2018.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'ouverture d'une garderie le mercredi.

Le Conseil Municipal décide de ne pas instaurer de service d'accueil le mercredi matin, de conserver les horaires de garderie actuels, à savoir le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30. Aucun temps de garderie ni de cantine ne seront assurés le mercredi.

Il est précisé que toute inscription à la garderie, non annulée dans les délais prévus, entraînera facturation.

**PROJET DE PÉRIMÈTRE DE FUSION DU SIEM ET DU SIEV**

Monsieur le Préfet a pris un arrêté portant projet de périmètre de fusion du syndicat intercommunal des eaux des Moises (SIEM) et du syndicat intercommunal des eaux des Voirons (SIEV), qui regroupera 23 communes. Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet de périmètre.

Il est également nécessaire d'adopter les statuts du nouveau syndicat issu de la fusion, dénommé syndicat des eaux Moises et Voirons. Plusieurs conseillers s'interrogent sur le transfert de la compétence « eau potable » à Thonon Agglomération en 2020,

puisque obligation sera faite de dissoudre le syndicat et que les élus souhaitent que la compétence eau continue d'être gérée par ce syndicat.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve les statuts du syndicat issu de la fusion, à 7 voix pour et 3 abstentions.

### **RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU POTABLE**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité l'eau, rédigé par le SIEM pour l'année 2016, en application du décret n° 95-635 du 06 mai 1995.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau, rédigé par le SIEM pour l'année 2016.

### **CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE**

Suite à la démission de l'ATSEM recrutée en début d'année et considérant que deux agents de la commune et un agent de Chablais Inter Emploi se sont inscrits au concours d'ATSEM, le Conseil Municipal valide la création d'un poste d'agent technique à 22,40 / 35<sup>e</sup>, dans l'attente des résultats du concours.

### **APPROBATION DES STATUTS DE THONON AGGLOMÉRATION**

Monsieur le Maire expose que suite à la fusion entre les communautés de communes du Bas-Chablais et des Collines du Léman, avec extension à la commune de Thonon, il est nécessaire d'adopter les statuts communautaires. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les statuts de Thonon Agglomération.

### **GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES TRAVAUX DU LIEGE**

Monsieur le Maire rappelle que la communauté de communes va effectuer des travaux d'assainissement au Liège. La commune souhaite profiter de ces travaux pour réaliser l'enfouissement des réseaux secs et le remplacement de l'éclairage public par le SYANE, et pour effectuer, si nécessaire, des travaux sur le réseau d'eau pluviale.

Il est proposé de constituer un groupement de commandes afin de mutualiser la passation des marchés.

Le Conseil Municipal valide le groupement de commandes entre Thonon Agglomération, le SYANE et la commune. Thonon Agglomération est désignée coordonnateur du groupement de commandes.

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Chaudière du bâtiment communal** : Plusieurs devis ont été demandés afin de procéder au remplacement de la chaudière du bâtiment communal. Pascal GENOUD expose que le devis de l'entreprise AEL a été accepté, les travaux sont prévus avant la rentrée des classes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire  
Lucien CHESSEL

